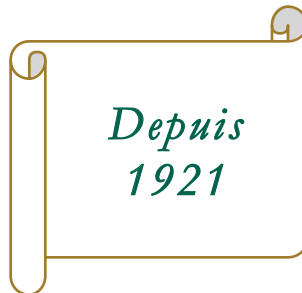


Le uest

SEPTEMBRE 2013-NO 31, la revue des Saint-Rochois (es)

Bureau municipal
806, rang de la Rivière Sud
Saint-Roch-Ouest (Québec) J0K 3H0

Tél : 450-588-6060
Fax : 450-588-0975
Site: www.saint-roch-ouest.ca
Courriel : info@saint-roch-ouest.ca
Horaire : mardi, mercredi & jeudi 8 h 30 à 16 h 30



Claude Mercier, maire

Conseillers :
Siège 1 : Luc Duval
Siège 2 : Mario Racette
Siège 3 : Lucien Chayer
Siège 4 : Pierre Mercier
Siège 5 : Sylvain Lafortune
Siège 6 : Jean Bélanger

Sherron Kollar, directrice générale
Robert Brunet, inspecteur municipal
450-831-2114 poste 7560
Richard Beaudet, responsable de la voirie

**PROCHAINE RENCONTRE DU
CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 1^{er} octobre 2013
à 20 h, au bureau municipal**

Mot du Maire



Bonjour, chers amis St-Rochois(es),

Pour débiter, j'espère que vous avez remarqué nos panneaux situés à toutes les entrées de notre municipalité. Ces affiches sont une belle visibilité pour faire connaître notre territoire. Donc, à chaque fois que les gens passeront chez nous, ils seront où est Saint-Roch-Ouest!

En outre, dans la revue, vous pouvez lire l'avis public sur notre nouveau règlement, visant à instaurer un système de contrôle des vidanges de fosses septiques et de rétention sur le territoire de la municipalité. Dans ce règlement, il est stipulé qu'il y aura un remboursement de cent dollars (100 \$) pour toute vidange d'une fosse septique une fois par période de deux (2) ans, sur preuve de facture. Pour plus d'informations sur ce règlement, vous pouvez vous renseigner au bureau municipal.

De plus, pour ceux qui ont un abri d'autos temporaire (abri tempo), il est important de savoir que vous êtes autorisés à l'installer du 1er octobre au 1er mai. Seuls les abris préfabriqués sont autorisés, les constructions artisanales sont interdites.



Ces abris doivent être érigés obligatoirement sur une aire de stationnement ou sur la voie d'accès à cet espace. La structure doit respecter un dégagement de 2 mètres du trottoir, de la bordure de la chaussée ou de la limite extérieure du fossé.

Dans un autre ordre d'idée, durant la semaine du 6 au 12 octobre, ce sera la semaine de la prévention des incendies. En 2013, le thème sera *Sitôt averti, sitôt sorti*. C'est la semaine du mois d'octobre qui inclut le 9 qui est retenue pour cet événement. Vous voulez savoir pourquoi? Lisez l'article dans la revue...

Vous pouvez visiter le site : www.citoyenaverti.gouv.qc.ca pour de précieux conseils.

Il est important de bien vérifier le bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée à la maison au moins deux fois par année.



Sur ce, je vous souhaite de profiter des belles couleurs de l'automne.






Claude Mercier,
Maire





TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE	2
TABLE DES MATIÈRES	3
CALENDRIER DES COLLECTIFS	3
RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	4
AVIS PUBLICS	5-6
SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES	7
AIDANTS NATURELS, PROCHES AIDANTS – RENCONTRE	8
YOGA À SAINT-ESPRIT	8
COURS DE DANSE EN LIGNE	9
LES VOIX DE L'ACHIGAN – LE CHANT CHORAL	9
COURS DE KARATÉ	10
MAISON DES JEUNES	10
LE CLUB LES CŒURS JOYEUX	11
MESSAGE DE L'ÉGLISE	12
SHÉSOSE	13
AFEAS	14
ÉLECTION	15-16-17
TAXI ST-ROCH	18
VIDANGEURS ACCRÉDITÉS	19
LOISIRS MUNICIPAUX SUBVENTIONS	20

CALENDRIER DES COLLECTIFS 2013

*** Les collectes débutent à 7 h le matin ***

Septembre: 17  24 
 Octobre : 01  08  15 

	= Jour de collecte des matières recyclables (bac bleu)
	= Jour de collecte des matières organiques (bac brun)
	= Jour de collecte spéciale de feuilles (en sac)
	= Jour de collecte des ordures ménagères



RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 SEPTEMBRE 2013

OCTROI DU CONTRAT-RESURFAÇAGE D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU RUISSEAU ST-JEAN

Il est résolu que la soumission la plus basse de Asphalte Général inc. soit retenue pour l'exécution des travaux de resurfaçage de revêtement bitumineux sur une partie du Chemin du Ruisseau St-Jean (du 830 au 920);

COLLOQUE DE LA ZONE DE LANAUDIÈRE

La directrice générale participera au colloque.

TENUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2013

La séance du 5 novembre a été changée pour le 12 novembre 2013 à la même heure et au même endroit

RÉMUNÉRATION – ÉLECTIONS 2013

Il est résolu de majorer la rémunération du personnel électoral selon la grille tarifaire présenté au conseil.

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 106-2013 – RÉOLUTION MANDATANT L'INGÉNIEUR, SIMON COULOMBE

Il est résolu de modifier le cahier charge pour le déneigement pour trois (3) ans au lieu d'un (1) an, et à procéder à l'appel d'offres publiques par le service électronique du (S.E.A.O.) prévu par la loi.

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 092-2013.4 – TRAVAUX DE LA VOIRIE

Il est résolu de faire réparer trois (3) ponceaux au lieu de deux (2) sur le Chemin du Ruisseau St-Jean.

Règlement numéro 106-2013 visant à instaurer un système de contrôle des vidanges de fosses septiques et de rétention sur le territoire de la municipalité de Saint-Roch-Ouest

Le règlement 106-2013, est adopté par le conseil municipal de la municipalité de Saint-Roch-Ouest.

RÈGLEMENT NUMÉRO 107-2013 DÉCRÉTANT QUE LA MUNICIPALITÉ PEUT RÉCUPÉRER LES FRAIS RELIÉS À L'INTERVENTION DU SERVICE DE LA PROTECTION DES INCENDIES SUR LES ROUTES SITUÉES SUR SON TERRITOIRE

Le règlement 107-2013, est adopté par le conseil municipal de la municipalité de Saint-Roch-Ouest.

AUTORISATION D'APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE.

Il est résolu d'autoriser l'appropriation à même le surplus libre pour le remboursement des vidanges des fosses septiques aux citoyens.

DEMANDE D'AMITIÉ, MUSIQUE ET DANSE

Il est résolu d'accorder un montant de 100 \$, représentant le coût d'une commandite pour une demi-page dans leur programme.

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014 RÔLE TRIENNAL 2012,2013 ET 2014

Avis public est donné par la soussignée, Sherron Kollar, directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, que le sommaire du rôle triennal d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2014 a été déposé au bureau de la municipalité le 11 septembre 2013 et que toute personne peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture et que ce rôle triennal sera en vigueur en 2014 pour son troisième exercice financier.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
M.R.C de Montcalm
1540, rue Albert
Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0;
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus;
- Être accompagnée de la somme d'agent déterminée par le règlement 148 de la MRC de Montcalm et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Saint-Roch-Ouest, ce 12^e jour du mois de septembre 2013.

Sherron Kollar,
Directrice générale

AVIS PUBLIC

OBJET : CHANGEMENT DE DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2013

Avis public est donné par la soussignée, que le conseil municipal de Saint-Roch-Ouest, à sa séance ordinaire du 3 septembre 2013, a changé la date de la séance ordinaire du conseil du mois de novembre 2013.

La séance du 5 novembre a été changée pour le 12 novembre 2013.

La séance se tient toujours au 806, rang de la Rivière Sud, à 20 h.

DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 12^e jour du mois de septembre 2013.

Sherron Kollar,
Directrice générale

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 106-2013 visant à instaurer un système de contrôle des vidanges de fosses septiques et de rétention sur le territoire de la municipalité de Saint-Roch-Ouest

Avis public est donné par la soussignée, que lors d'une séance tenue le 3 septembre 2013, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 106-2013 intitulé : «**règlement visant à instaurer un système de contrôle des vidanges de fosses septiques et de rétention sur le territoire de la municipalité de Saint-Roch-Ouest**».

Ce règlement a pour objet de régler les vidanges de fosses septiques et de rétention ainsi que d'établir des normes de contrôle visant à s'assurer que de telles vidanges soient effectuées dans les délais requis et que tout propriétaire visé par le présent règlement doit transmettre à la municipalité de Saint-Roch-Ouest une copie de la facture prouvant que la vidange de sa fosse a été effectuée.

Ce règlement est disponible pour consultation à la municipalité, située au 806, rang de la Rivière Sud, à Saint-Roch-Ouest, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 12e jour du mois de septembre 2013.

Sherron Kollar,
Directrice générale

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 107-2013 DÉCRÉTANT QUE LA MUNICIPALITÉ PEUT RÉCUPÉRER LES FRAIS RELIÉS À L'INTERVENTION DU SERVICE DE LA PROTECTION DES INCENDIES SUR LES ROUTES SITUÉES SUR SON TERRITOIRE

Avis public est donné par la soussignée, que le conseil municipal de Saint-Roch-Ouest, à sa séance ordinaire du 3 septembre 2013, a adopté le règlement 107-2013 concernant les frais reliés à l'intervention du service de la protection des incendies sur les routes situées sur son territoire.

Ce règlement est disponible pour consultation à la municipalité, située au 806, rang de la Rivière Sud, à Saint-Roch-Ouest, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 12e jour du mois de septembre 2013.

Sherron Kollar,
Directrice générale

SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Sitôt averti, sitôt sorti - du 8 au 12 octobre

Historique de la Semaine

Pourquoi une semaine de prévention des incendies? Pourquoi se tient-elle au début d'octobre de chaque année? Voici un peu d'histoire...

Le grand incendie de Chicago

Reportons-nous au 9 octobre 1871, à Chicago. Un incendie majeur fait rage. Il ne sera vaincu que 27 heures plus tard. Il ne laissera que ruines et désolation.

- Plus de 250 personnes y trouvèrent la mort;
- 100 000 autres se retrouvèrent sans abri;
- plus de 17 400 bâtiments furent détruits;
- plus de 4 800 hectares de terre furent ravagés.

C'est 40 ans plus tard, en 1911, que la plus ancienne organisation membre de la National Fire Protection Association (NFPA), la Fire Marshals Association of North America, organisa la première journée de prévention des incendies et décida de commémorer le grand incendie de Chicago.

L'événement prit tellement d'importance que 11 ans plus tard, en 1922, la première Semaine de la prévention des incendies était lancée aux États-Unis.

Et au Canada?

C'est l'Ontario qui organisa la première Journée provinciale de la prévention des incendies en 1916.

- La première Journée nationale de la prévention des incendies eut lieu en 1919.
- Le gouverneur général du Canada proclama la première Semaine de la prévention des incendies en 1923.
- Le ministère de la Sécurité publique du Québec tient une semaine de la prévention des incendies depuis 1990.

Pourquoi marquer la date anniversaire d'un incendie qui a eu lieu aux États-Unis? Il était évident pour les deux pays de conjuguer leurs efforts en soulignant l'événement à la même date. Ainsi, la Semaine de la prévention des incendies a toujours lieu la semaine complète d'octobre qui inclut le 9.

AIDANTS NATURELS, PROCHES AIDANTS

Deux appellations différentes mais une seule réalité

Vous avez le goût de participer à des rencontres (ou ateliers) d'échanges pour parler de votre situation, pour vous informer, pour briser l'isolement, pour connaître les ressources afin de faire face à certaines problématique? Le Regroupement Bénévole de Montcalm, vous offre la possibilité de participer **gratuitement** à des rencontres sur des sujets touchant la réalité des proches aidants.

Ces rencontres sont offertes une fois par mois, soit le 3e lundi de 13h à 16h.

- ♥ Elles visent à permettre aux aidants d'échanger dans un cadre chaleureux sur des sujets qui les intéressent;
- ♥ D'être supporté dans mon rôle d'aidant;
- ♥ De partager et échanger avec d'autres aidants;
- ♥ D'être écouté

C'est avec plaisir que nous vous accueillons avec biscuits, café et bonne humeur! Les prochaines rencontres sont les 21 octobre, 18 novembre et 16 décembre 2013.

Pour plus amples renseignements, communiquer avec Sylvie Gagnon au 1-888-839-3440 poste 226.

Yoga à St-Esprit



Automne 2013

Du 16 sept au 16 décembre (13 semaines)

Lundi soir: 19h00-20h30

Mercredi matin: 9h30-11h00

Mercredi soir: 18h00-19h15
19h30-21h00 (1 année

d'expérience requise)

Où : Salle du conseil de la Mairie de Saint-Esprit,
21 rue Principale
Et à la bibliothèque de Saint-Esprit,
rue des écoles

Inscription par téléphone (Cell) 514.444.3436

Enseignante : Josianne Bilodeau

Mon approche (Hatha yoga) se veut dans une atmosphère d'écoute, de plaisir et d'exploration dans le corps. En respect avec les traditions anciennes, j'invite chacun à se relier et se connecter avec, comme porte d'entrée, des exercices de respiration, de méditation et des postures travaillant force, souplesse, stabilité et qualité de présence. S'offrir un moment de pleine conscience, au cœur de soi permettant à l'énergie vitale de circuler et de s'exprimer. Un moment de rencontre avec Soi !

Bienvenue à tous et Au plaisir de vous rencontrer !

COURS DE DANSE EN LIGNE

Au sous-sol de l'Église de Saint-Roch-de-l'Achigan, 1188, rue Principale :

- Débutants : tous les lundis de 13 h à 14 h et de 20 h 30 à 21 h 30
- Intermédiaires : tous les lundis de 10 h à 12 et de 18 h 45 à 20 h 15
- Avancés : tous les mardis de 19 h à 21 h
- Cours d'appoint (nouveau) : tous les lundis de 14 h 15 à 15 h 15

Coût : 5 \$ par cours (payable à chaque cours)

Pour informations : Agnès Henri au 450-588-6500

Vous pouvez vous joindre à nous en tout temps !



Vous aimez le chant choral?

Vous avez le goût de chanter et de vivre des expériences enrichissantes? Joignez-vous à nous en communiquant avec l'un des membres de la chorale ou avec notre chef de chœur, M. Luc Locat au 450-588-5978.

Les répétitions se tiennent les mercredis soir à 19 h 30, à l'auditorium de l'école secondaire l'Achigan. Elles débuteront dès mercredi le 11 septembre.

Visitez notre site Internet : www.voixachigan.org.

COURS DE KARATÉ

25e année à votre service.

Cours de Karaté Shotokan, tous les mardis et jeudis entre 18h00 et 21h30 à l'école primaire Dominique-Savio.

Inscription en tout temps, début des cours le mardi 3 septembre 2013.

Dojo de karaté reconnu par Sport Québec et Sport Canada.

Entraîneur certifié PNCE théorique et pratique, entraîneur certifié du Japon.

INFORMATION : 514-912-2126 Marcel Daigle, entraîneur

L'éducation et les valeurs sont transmises par le karaté. Au dojo Shotokan Lanaudière, on apprend cette discipline.

MAISON DES JEUNES

CALENDRIER DU MOIS D'OCTOBRE

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
		1	2 Jeux vidéo	3	4 Soirée Cinéma	5
6	7 Billard	8	9 Unis pour Se nourrir	10	11 Jeux de société	12
13	14 Fermé congé	15	16 Ping Pong	17	18 *Activité* Spéciale	19
20	21 Discussion	22	23 Unis pour se nourrir	24	25 Pont Payant	26
27	28 Création artistique	29	30 Période libre	31		

ACTIVITÉS

mardi reprise des activités au sous-sol de l'église

jeudi baseball-poche

Merci à tous les participants des Jeux du 3e Âge de Saint-Lin. Nous sommes très fiers de votre représentation et espérons encore plus pour l'an prochain à Saint-Calixte.

Et les médaillés sont:

Dards - Bronze

Odette Pichette
Claire Bell
Pierrette Lauzon
Paul-André Pelletier

Poche-baseball - Argent

Francine Héту
Raymond Collin
Jacques Lespérance
Camille Racette
Noëlla Hamel

Pétanque atout - Bronze

Odette Pichette
Liette Corbin
Jean Pichette
Madeleine Pichette
Thérèse Lesage

Visé Juste - Bronze: Pauline Drainville.

Merci spécial à: Francine Héту qui a monté deux équipes de baseball-poche et Odette Pichette pour la pétanque atout et les dards.

Votre présidente vous dit merci et est très fière de vous tous.

Bonne fête à ceux et celles dont l'anniversaire est en septembre.

Nos sympathies à tous ceux qui ont perdu un être cher.

Prompte guérison à nos malades.

Réflexion: *Il ne faut pas de tout pour faire un monde.
Il faut du bonheur et rien d'autre.*

Conseil 2013

Pauline Drainville,	présidente	839-7934
Pierre Jubinville,	vice-président	839-2708
Fernande Martel,	trésorière	839-7860
Véronique Guérard,	secrétaire	839-3242
Dorine Henri,	adm.	839-2975
Jean Majeau,	adm.	839-7039

MESSAGE DE L'ÉGLISE

Notre église : www.eglisesaintesprit.org

Souper au profit de la réfection du toit

Réservez la date du **23 novembre prochain** pour participer à notre souper-bénéfice au profit de la réfection du toit de notre église. Parlez-en à vos amis, à votre parenté pour former des tables de 8 personnes. Les billets sont déjà en vente auprès des marguilliers, auprès des membres du comité de sauvegarde (Pierre Collin, Jean Latendresse, Réal Locat, Gaston Robert et Claude Majeau) et au presbytère au coût de 60,00 \$.

Réservez tôt : le nombre de places est limité. Le souper de 4 services servis par La Boustifaille et la soirée dansante, animée par le groupe Cocktail se tiendra à La Cabane Constantin Grégoire, au 184 rang des Continuations. Soyons solidaires et participons à cette belle soirée.

N.B.: Nous nous excusons auprès de la population puisqu'une erreur s'est glissée dans le dernier info-Saint-Esprit concernant le prix du billet pour ce souper .Le prix du billet n'est donc pas de 50\$, mais de 60\$.

La réfection du toit de notre église : bientôt une réalité

La réfection du toit de notre église tel que souhaité aura donc lieu très bientôt. Trois entrepreneurs ont présenté leur soumission. Une a été retenue. Nous attendons l'accord de notre évêque et nous pourrions alors commencer les travaux. Nous réitérons notre demande à tous ceux et celles qui n'ont pas fait leur part. N'oublions pas que la conservation de ce seul joyau de notre patrimoine relève de notre responsabilité collective. 175 familles sur 950 ont déjà contribué. Et nous avons recueilli un peu plus de 90,000\$. Imaginez si tout le monde s'y mettait. Un petit effort de la part de vous tous citoyens et citoyennes de Saint-Esprit serait la preuve tangible que lorsqu'on se serre les coudes on peut relever les plus grands défis.

« Voyez, c'est ça chez nous. »

**Bureau du presbytère à la sacristie au 88 rue St-Isidore (450) 839-2573
André Chevalier, prêtre responsable**

SHÉSOSE

La shésosse : www.shesose.com

Félicitations à tous les gagnants du concours

« Fleurir Saint-Esprit » édition 2013.

« Si chacun fleurit sa maison, tout Saint-Esprit sera en fleur »

Rose d'Or	Nicole Duplessis et Robert St-André :
Excellence	1er prix : Solange St-André et Michel Duplessis 2e prix : Lise Lafortune et Guy Robert 3e prix : Réjeane Robert et Pierre Bélanger
Commerce	1er prix : Coop. Funéraire Montcalm Pierrette Beaudoin et René Rivest 2e prix : Sylvie Tremblay et Alain Grégoire 3e prix : Les Volailles d'Angèle (Angèle Grégoire et Jean Martin)
Ferme :	1er Prix : Hermance Perreault et Marcel Duval 2e prix : Mélanie Gagné et Martin Grégoire 3e prix : Ferme Beaugré. Diane, Mario, François et Alain Grégoire.
Maison campagne :	1er prix : Denise Grégoire 2e prix : Marie-Noëlle Rochon et Jocelyn Gariépy 3e prix : Caroline Lafortune et Martin Bélanger
Maison village	1er prix : Diane Grégoire 2e prix : Huguette Collin et Michel Dupuis. 3e prix : Léona Landry et Marcel Albert
Fenêtres et balcons fleuris :	1er prix : Lise Latendresse 2e prix : Réjean Payette 3e prix : Mylène Sévigny
Prix de la Relève : (meilleure note obtenue pour un aménagement évalué pour la 1e fois)	Johanne Émery et Adrien Thériault
Prix Coup de cœur : (Prix du public)	Johanne Robert et Denis Pelletier
Prix du Juge (remis par Christian Dufresne)	Suzanne Drouin et Richard Côté

Notre prochaine conférence : le 27 septembre 2013

Ne manquez pas notre prochaine conférence présentée par Gilles Paradis, conférencier bien connu et surnommé « M.Compost ». Il nous entretiendra sur le jardin romantique à l'anglaise. La soirée se tiendra au sous-sol de l'église à compter de 19h30. C'est gratuit pour les membres et 5\$ pour les visiteurs. Bienvenue à toutes et tous.

Calendrier des activités 2013-2014

- 9 octobre : Souper et activité « Femmes d'ici » : Conférence sur l'organisme Centraide Lanaudière par mesdames Martine LaSalle et Diane Roy, bénévoles à Centraide
- 13 novembre : Souper et activité « Femmes d'ici » : Conférence sur le journal La Presse par monsieur André Rivest. N.B. : Activité ouverte à tous à compter de 19 h
- 11 décembre : Souper de Noël
- 12 février : St-Valentin : Souper partage et conférence sur la respiration par madame Sylvie Harnois
- 12 mars : Souper et activité « Femmes d'ici » : détails à venir
- 9 avril : Souper et activité « Femmes d'ici » : détails à venir
Sortie à la cabane à sucre avec la FADOQ de St-Esprit
- 14 mai : Souper et activité « Femmes d'ici » : Élections et assemblée générale
- 11 juin : Souper de fin d'année
- Juin – Juillet : Sortie de fin d'année

CAMPAGNE DE FINANCEMENT (À PARTIR DU 1^{ER} NOVEMBRE)

À compter du 1^{er} novembre, L'AFEAS de St-Esprit et ses membres vendront des pots de soupe aux lentilles comme moyen de financement. Veuillez noter que la vente débutera le 1^{er} novembre.

Pour 6,00 \$, vous aurez tous les ingrédients de la soupe dans un pot de 500 ml. Vous n'avez qu'à ajouter l'élément liquide, faire mijoter et déguster. Vous pouvez aussi l'offrir en cadeau d'hôtesse.

Points de vente : Pharmacie Phamilliprix de St-Esprit
Hôtel de ville de St-Esprit

Pour informations, veuillez communiquer avec la responsable de la campagne, madame Angéline Savard au 450-839-9450. Merci de votre générosité !



Bonne fête aux membres dont l'anniversaire est en septembre.

Le Conseil de l'AFEAS 2013 -2014

Hélène Lapalme prés. & très.	450 397-0535	Noëlla Hamel-Côté cons.	450-839-2708
Angéline Savard, vice-présidente	450-839-9450	Diane Roy secrétaire	450-839-6679
Paulette Guérard conseillère	450-839-3027		

ÉLECTION MUNICIPALE 2013

J'AGIS SUR MON
MILIEU DE VIE



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Le droit de vote est un droit démocratique fondamental. Lorsque nous votons, nous choisissons les représentants qui adopteront les lois et les politiques régissant notre façon de vivre ensemble. Exercer votre droit de vote revêt une grande importance. Les élus municipaux assument en effet un grand nombre de responsabilités dans votre communauté. Si vous désirez être bien représenté, si vous voulez que soit élu une candidate ou un candidat dont les orientations correspondent aux vôtres, saisissez l'occasion et participez au scrutin municipal de l'élection générale. Votre vote est l'expression de vos opinions et de vos besoins pour la qualité de la vie de votre communauté. Une société démocratique ne peut survivre que si les citoyens qui la composent considèrent le processus politique comme un devoir et une responsabilité.

Pour exercer votre droit de vote, vous devez être inscrit sur la liste électorale de la **Municipalité de Saint-Roch-Ouest**.

C'est le **4 octobre 2013, à 16 h 30**, que nous saurons s'il y aura des élections municipales. **Les renseignements suivants sont à titre informatif**, advenant qu'il y ait un scrutin le **3 novembre 2013**.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec la présidente d'élection au 450-588-6060.

CONDITIONS REQUISES POUR ÊTRE ÉLECTEUR

Pour avoir la qualité d'électeur, une personne doit :

- Avoir 18 ans le jour du scrutin (3 novembre 2013)

ET

- Le 1er septembre 2013 :
 - Être une personne physique;
 - Être de citoyenneté canadienne;
 - Ne pas être en curatelle;
 - Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années (art.53);

Et à cette même date (1er septembre 2013), remplir l'une des deux conditions suivantes :

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

(suite)

- Être domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

L'électeur non domicilié dans la municipalité, mais propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité doit transmettre un écrit signé à la municipalité demandant d'ajouter son nom sur la liste électorale (formulaire SMR-9.2) : Demande d'inscription par un propriétaire unique d'un immeuble ou par un occupant unique d'un établissement d'entreprise).

Les personnes non domiciliées qui sont copropriétaires d'un immeuble ou cooccupantes d'un établissement d'entreprise doivent désigner parmi elles, au moyen d'une procuration transmise à la municipalité, une seule personne qui peut être inscrite sur la liste électorale (formulaire SMR-9.1 : Procuration pour désigner le copropriétaire indivis d'un immeuble ou le cooccupant d'un établissement d'entreprise). Cette procuration doit être signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants ayant la qualité d'électeur.

Les formulaires SMR-9.1 et SMR-9.2 ont été expédiés en février 2013 avec l'envoi du compte de taxes. Si vous désirez obtenir l'un ou l'autre des formulaires, veuillez communiquer avec la présidente d'élection au numéro de téléphone suivant : 450-588-6060.

Les formulaires SMR-9.1 et SMR-9.2 complétés doivent être transmis au bureau de la présidente d'élection au plus tard le 16 octobre 2013, avant 13 h (bureau municipal, 806, rang de la Rivière Sud, Saint-Roch-Ouest (Québec) J0K 3H0). Les formulaires peuvent être envoyés par courriel à info@saint-roch-ouest.ca ou par télécopieur au 450-588-0975. l'original doit également être transmis par La Poste.

DÉMÉNAGEMENT

Vous avez déménagé au cours des derniers mois ou vous prévoyez le faire sous peu?

Assurez-vous d'effectuer votre changement d'adresse auprès du Directeur général des élections du Québec en téléphonant au 1-888-élection ou 1-888-353-2846 afin que votre nom soit inscrit sur la liste électorale permanente en tenant compte de votre nouvelle adresse.



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

(suite)

CONFECTION ET RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Vous voulez voter aux élections municipales? Votre nom doit être inscrit sur la liste électorale.

La liste électorale sera déposée, par la présidente d'élection, le 4 octobre 2013 et pourra être consultée à compter du 8 octobre 2013, au bureau municipal, au 806, rang de la Rivière Sud, Saint-Roch-Ouest.

Dans le cas où un scrutin se tiendrait le 3 novembre 2013 dans la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, la présidente d'élection Sherron Kollar, invite les électrices et les électeurs à s'assurer que leur nom est inscrit, et bien inscrit, sur la liste électorale s'ils désirent exercer leur droit de vote. Vous pouvez vérifier votre inscription en consultant l'avis qui sera envoyé par la présidente d'élection. Si votre nom n'apparaît pas sur la liste électorale ou s'il y a erreur, vous devez vous présenter au bureau de révision afin de corriger la situation.

À cette fin, la présidente d'élection, Sherron Kollar, désire informer la population qu'advenant qu'il y ait révision de liste électorale, une commission de révision sera créée. Toute demande d'inscription, de radiation ou de correction devra être présentée à l'endroit, aux jours et heures suivants :

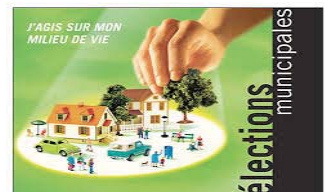
Bureau municipal, 806, rang de la Rivière Sud, Saint-Roch-Ouest (Québec) J0K 3H0

- Mardi 15 octobre de 19 h à 22 h
- Mercredi 16 octobre de 14 h 30 à 17 h 30

Lors des séances de la commission de révision qui se tiendront les 15 et 16 octobre 2013, une demande de révision pourra être faite soit par la personne elle-même, soit par le conjoint, un parent ou une personne qui cohabite avec elle. En outre, une demande de radiation pourra être faite par un électeur ayant le droit d'être inscrit sur la liste électorale d'une même section de vote.

Il faut souligner que dans le cas d'une demande d'inscription d'un électeur domicilié, l'adresse précédente du domicile est exigée et deux documents doivent être fournis par la personne qui fait la demande. L'un des documents doit mentionner le nom et la date de naissance (par exemple : acte de naissance, carte d'assurance maladie ou passeport) et l'autre doit mentionner le nom et l'adresse du domicile actuel de la personne dont l'inscription est demandée (par exemple : permis de conduire, carte étudiante, compte de téléphone ou d'électricité).

En terminant, rappelons que la responsabilité de confectionner la liste électorale de la municipalité revient à la présidente d'élection. Elle effectue cette tâche à partir des données de la liste électorale permanente fournies par le Directeur général des élections du Québec.



TAXI ST-ROCH

En date du 25 juillet dernier, taxi St-Roch a reçu la réponse de la Commission des Transport du Québec, comme quoi, ils vont modifier l'agglomération de "taxi Saint-Roch-de-l'Achigan" en y ajoutant la municipalité de Saint-Roch-Ouest.

Taxi St-Roch tient à remercier tous les citoyens qui les ont appuyés en signant la pétition pour inclure Saint-Roch-Ouest dans leur agglomération pour le service de taxi.

KARINE & YANICK

450-588-8585

taxi.st-roch@hotmail.com

- **Service régulier**
- **Livraison**
- **Écolier**
- **Transport adapté**
- **Aéroport de Dorval (prix fixe)**

Heures d'ouverture

7 h à 23 h

SERVICE DE RÉSERVATION

24 h à l'avance

Taxi St-Roch est transporteur pour la MRC Montcalm.

Un service de Taxibus est disponible pour vos déplacements dans les villes suivantes;

St-Roch Ouest

Ste-Julienne

St-Esprit

St-Roch-de L'Achigan

St-Calixte

St-Alexis

St-Lin-des-Laurentides

St-Jacques

St-Liguori

Une interconnexion avec Mascouche/Terrebonne est possible.

(Pour information : 588-8585)



Qu'est-ce que le taxibus

Depuis 2007, la MRC de Montcalm offre un service de transport par taxibus à l'intérieur de la MRC, huit (8) municipalités de la MRC bénéficient des services de taxibus.

C'est un service de transport, soit par taxi ou minibus, Il s'agit d'un transport qui doit être réservé:

- au minimum, avant 13 h 30, le jour précédant le déplacement pour les réservations du mardi au vendredi
- avant 10 h le vendredi, pour les réservations du samedi, du dimanche et du lundi.

Lors de la réservation, vous devez indiquer:

- le numéro de votre panneau de départ
- celui de votre panneau de destination
- et l'heure souhaitée du déplacement

(Veuillez prendre note qu'il pourrait y avoir un écart de plus ou moins 30 minutes avec l'heure souhaitée).

- pour les déplacements d'un panneau numéroté à un autre. Notez qu'il y a 210 poteaux sur le territoire de la MRC de Montcalm, pour connaître leur emplacement, vous pouvez joindre l'équipe du Service du Transport de la MRC de Montcalm au (450) 831-2182 poste 7031 ou 7032 ou au numéro sans frais 1-888-242-2412 poste 7031 ou 7032..

À Saint-Roch-Ouest, le poteau du poste d'attente est situé chez St-Roch Sport et porte le numéro 209.

VIDANGEURS ACCRÉDITÉS

- ABC environnement 450-581-4844
abcenvironnement.ca
- Fosses septiques Bernard 450-831-2000
www.bernard-service-septique.com
- Jalbert & Associés 450-477-0345
- Léveillé Fosses Septiques 450-589-0935 - 450-756-2694
www.leveillefossesseptiques.com
- Sani Environnement inc. 450-399-3999
www.sanienvironnement.com
- Septi-Plus Inc. 450-918-4114



Quelques articles de notre règlement :

ARTICLE 7 – VIDANGE PAR UN ENTREPRENEUR QUALIFIÉ

Toute fosse septique ou de rétention doit être vidangée par un entrepreneur qualifié et les matières en résultant doivent être disposées vers un site autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;

ARTICLE 8 – PREUVE DE VIDANGE

Tout propriétaire visé par le présent règlement doit transmettre à la municipalité de Saint-Roch-Ouest une copie de la facture prouvant que la vidange de sa fosse a été effectuée conformément aux prescriptions du présent règlement. Cette facture doit minimalement comprendre les coordonnées de l'entrepreneur et du propriétaire, la date à laquelle la vidange a été effectuée, l'adresse où elle l'a été, et porter la signature de la personne qui y a procédé.

Cette preuve doit être reçue par la municipalité au plus tard le soixantième (60ème) jour suivant la date à laquelle la vidange a été effectuée.

ARTICLE 9 – REMBOURSEMENT DES FRAIS LIÉS À UNE VIDANGE

Tout propriétaire qui a fait parvenir la preuve exigée par l'article 8 du présent règlement dans le délai prescrit a droit, au plus une fois par période de deux (2) ans, au remboursement des frais de vidange, lequel ne peut cependant en aucun cas excéder la somme maximale de cent dollars (100\$).



Subventions

**des loisirs de Saint-Esprit
et de Saint-Roch-Ouest**



TRÈS IMPORTANT

Dorénavant, nous traiterons les reçus avec le logo ou estampe de votre organisation, nous n'accepterons pas de carte d'affaires. Nous paierons que pour le montant de l'activité qui a été payé.

LES SAISONS VISÉES SONT : ÉTÉ ET AUTOMNE

DÉPOSER VOTRE DEMANDE AVANT

jeudi le 24 octobre 2013

Aucune demande ne sera traitée par les membres des loisirs de Saint-Esprit et de Saint-Roch-Ouest après cette date.

AUCUN PROLONGEMENT

IL N'Y AURA
pour la demande de subvention dans le cadre d'activités sportives et culturelles

Un formulaire par enfant (disponible à la mairie de Saint-Esprit et de Saint-Roch-Ouest) qui devra afficher les 2 signatures obligatoires : professeur et parent ainsi que la date de réception à la mairie.

Pour tout autre renseignement :
Marie-Claire Ducharme 450 839-2852
Germain Majeau 450 839-3283
Sherron Kollar 450-588-6060